



amnesty international

Vol. XI, N° 1

bulletin mensuel

Janvier 1981

Appel aux Nations unies au sujet du Salvador

Dans un message de protestation énergique adressé le 3 décembre 1980 à l'Assemblée générale des Nations unies, *AI* a souligné qu'il existait des preuves écrasantes établissant la responsabilité des troupes salvadoriennes dans l'arrestation et le meurtre, en novembre, de six dirigeants de l'opposition. Elle y demandait instamment aux Etats membres de condamner ces assassinats comme des actes qui défiaient et outrageaient les normes minimales régissant la conduite des gouvernements, ajoutant que les forces de l'ordre avaient été impliquées dans l'assassinat de 6000 personnes au Salvador en 1980.

AI a adressé ce message au Secrétaire général des Nations unies, M. Kurt WALDHEIM, et au président de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Rudiger VON WECHMAR.

L'organisation a demandé que l'on attire l'attention des délégations des Etats membres de l'ONU sur ces détentions et ces meurtres. Elle s'est référée à la résolution 5 du Sixième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, alors l'objet d'un débat à l'Assemblée générale, où le Congrès «déploie et condamne la pratique consistant à assassiner et exécuter des opposants politiques ou des délinquants présumés, imputable aux forces armées, aux organes chargés d'assurer le respect des lois ou autres organismes gouvernementaux, et aux groupements paramilitaires ou politiques agissant avec l'accord tacite ou le soutien de ces forces ou de ces instances».

Les six dirigeants assassinés étaient membres d'une coalition des partis de l'opposition, le Frente Democrático Revolucionario (FDR). Avant de les arrêter, le 27 novembre, près de 200 soldats et policiers en uniforme avaient cerné l'Externado San José, un éta-

blissement jésuite d'enseignement secondaire.

Les troupes ont mis à sac les locaux du Socorro Jurídico, organisme de défense des droits de l'homme dirigé par l'archevêque de San Salvador, situés dans le même immeuble, et arrêté des personnes qui assistaient à une conférence de presse dans l'école.

Les cadavres mutilés des six dirigeants du FDR ont été retrouvés dans un fossé, dans les faubourgs de San Salvador, au cours des 24 heures qui ont suivi.

Les vingt-trois autres personnes appréhendées alors qu'elles assistaient à cette conférence de presse, dont le directeur de l'école, un prêtre jésuite, ont été relâchées peu après par les forces de sécurité.

Les victimes sont : Enrique Álvarez CORDOBA, président du FDR et ancien ministre de l'agriculture; Juan CHACÓN, secrétaire général du FDR; Doroteo HERNÁNDEZ, membre du Comité exécutif du Bloque Popular Revolucionario; Humberto MENDOZA, membre du Movimiento de Liberación Popular; Manuel FRANCO, de l'Unión Democrática Nacionalista et Enrique BARRERA, du Movimiento Nacional Revolucionario.

Le gouvernement salvadorien a presque immédiatement nié toute responsabilité quant aux événements survenus dans ce collège jésuite et à l'arrestation, puis à l'assassinat, des six dirigeants.

L'opération militaire du 27 novembre a été officiellement attribuée à des forces extrémistes agissant «en dehors de tout contrôle gouvernemental»; la même explication avait été avancée par des représentants du gouvernement pour justifier les arrestations et assassinats, estimés à 6000, où étaient impliquées des forces gouvernementales.

Dans son message aux Nations unies, *AI* rappelait la déclaration 5 du Sixième Congrès selon laquelle ce type de répression constitue un crime particulièrement odieux, dont l'éradication doit constituer l'une des actions prioritaires de la communauté internationale.

Elle appelait les délégations des Etats membres des Nations unies à condamner publiquement les assassinats du 27 novembre 1980.

Dans les trois jours qui ont suivi ces meurtres, l'armée a été à nouveau impliquée dans une fusillade au cours de laquelle un prêtre catholique de l'ordre des Diocésains, le père Marcial SERRANO, a trouvé la mort; il avait entrepris d'organiser une coopérative paysanne de production de produits alimentaires près de San Salvador (à 25 km. environ).

Dans la semaine qui a suivi, les forces de sécurité ont été associées à des assassinats qui ont eu des répercussions au niveau international. Les cadavres de trois religieuses et d'une missionnaire laïque, toutes de natio-

(Suite en page 8)



Baljit SINGH, dont on dit qu'il a eu les yeux crevés par la police de Bihar, en Inde

Des policiers de l'Etat de Bihar auraient rendu aveugles 31 personnes soupçonnées de délits de droit commun, au cours de l'année écoulée, a déclaré le premier ministre, M.

Jagannath MISHRA, à la presse indienne le 30 novembre 1980.

Selon la presse, les suspects auraient délibérément été rendus aveugles à l'aide d'aiguilles et d'acide.

C'est lorsque l'administration pénitentiaire a demandé au gouvernement de lui assigner d'autres gardiens pour les prisonniers aveugles que la chose a été découverte. La Cour suprême de Delhi a alors exigé de connaître le nombre exact des détenus aveugles en instance de jugement et le Parlement indien a ordonné une enquête et un rapport à ce sujet.

La presse indienne a publié les noms de 32 personnes soupçonnées d'infraction de droit commun à qui l'on aurait ôté la vue. Deux d'entre elles ont décrit comment, pendant leur garde à vue, on les avait immobilisées pour leur crever les yeux et y verser de l'acide. L'un des hommes a déclaré qu'après lui avoir crevé les yeux à l'aide d'un rayon

de bicyclette, on y avait appliqué des tampons imbibés d'acide avant de recouvrir le tout d'un bandage.

Deux hommes ont déposé une requête devant la Cour suprême, accusant la police de les avoir rendus aveugles; la Cour a ordonné qu'ils soient conduits à Delhi pour y subir un examen médical.

Le premier ministre de l'Etat de Bihar a déclaré le 30 novembre qu'une enquête avait été instituée et que les policiers mis en cause ont reçu l'ordre de quitter la région.

(*AI* avait envoyé le 28 novembre un télégramme demandant qu'une enquête officielle soit instituée et que les conclusions en soient rendues publiques.)

La Cour suprême a annoncé le 1^{er} décembre qu'elle mènerait sa propre enquête.

Le premier ministre indien, Mme Indira GANDHI, aurait ordonné qu'une somme de 15 000 roupies (900 livres sterling environ) soit versée aux victimes à titre de dédommagement.

Royaume Uni

Entretiens sur le sort des détenus de la prison de Maze

Une délégation d'AI conduite par son secrétaire général, Thomas HAMMARBERG, a rencontré le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Humphrey ATKINS, et d'autres fonctionnaires du Royaume-Uni, le 28 novembre 1980; l'entretien a porté sur les conditions de détention d'environ 350 prisonniers qui ont entamé une campagne de protestation à la prison de Maze, en Irlande du Nord; sept d'entre eux ont entrepris une grève de la faim.

Les prisonniers qui se sont associés à cette campagne ont été condamnés pour infractions à mobiles politiques ou sont en instance de jugement pour les mêmes motifs, ces affaires relevant de la compétence de tribunaux d'exception sans jury. Aucun n'a été adopté par AI comme prisonnier d'opinion.

La campagne de protestation, qui a débuté en septembre 1976, est destinée à appuyer une revendication des prisonniers qui réclament un «statut spécial» ou «statut politique».

Les protestataires refusent de porter un uniforme de prisonnier ou de travailler; depuis deux ans, ils se refusent aussi à nettoyer leurs cellules, dont ils enduisent les murs de matières fécales.

Yougoslavie

Arrestation d'un étudiant en droit

Un étudiant en droit de Zagreb âgé de 19 ans, Dobroslov PARAGA, a été arrêté et emprisonné le 21 novembre pour avoir signé une pétition adressée à la présidence de l'Etat yougoslave demandant l'amnistie de tous les prisonniers politiques.

Une procédure d'instruction aurait été entamée à son encontre pour «propagande hostile», qui aux termes de l'article 133 du code pénal constitue une infraction passible d'une peine pouvant aller jusqu'à dix ans de prison.

L'enquête aurait en outre pour but de vérifier d'autres chefs d'accusation: il aurait été en rapport avec des émigrés yougoslaves et aurait été trouvé en possession de journaux d'émigrés.

La pétition a été signée par 43 personnes en République croate et comporte un avant-propos où il est dit qu'une telle amnistie «constituerait une base solide pour créer un climat de confiance réciproque et de dialogue et serait dans l'intérêt général».

Elle demande que l'amnistie soit étendue à toutes les personnes coupables d'infractions «politiques», mais qui n'ont pas encore fait l'objet de poursuites ou dont le cas est à l'enquête.

Parmi les signataires figurent des avocats, des universitaires, des écrivains, plusieurs chefs religieux et deux anciens prisonniers

Les prisonniers en question ont depuis quatre ans perdu tous leurs privilèges et ont été confinés à leurs cellules sans prendre d'exercice ni avoir droit aux activités de détente.

AI, qui n'appuie aucun prisonnier dans sa demande de statut spécial, a à plusieurs reprises exprimé au gouvernement du Royaume-Uni sa préoccupation quant aux effets cumulatifs de certaines sanctions imposées aux prisonniers qui se refusent à travailler ou à porter l'uniforme de la prison, et en particulier celles les privant d'exercice et d'activités manuelles. Elle a insisté sur le fait que ces activités sont indispensables à l'équilibre physique et psychique des prisonniers et que tous doivent y avoir accès, à tout moment et sans conditions.

Lors de sa rencontre avec M. Humphrey Atkins, AI a confirmé ses motifs d'inquiétude, d'autant plus justifiés à l'heure actuelle que la grève de la faim de certains prisonniers met leur vie en danger. AI a proposé au gouvernement d'adopter une position plus souple en ce qui concerne la question des sanctions et des privilèges afin de sortir de cette impasse.

Elle l'a prié instamment d'étudier toutes les solutions qui pourraient permettre d'épargner des vies humaines.

d'opinion: Franjo TUDJMAN, historien et ancien général du mouvement partisan, et Vlado GOTOVAC, écrivain. Tous deux font l'objet d'une enquête depuis juillet 1980; ils sont accusés de «propagande hostile» pour avoir, de 1977 à 1980, accordé à des journalistes étrangers des entrevues où ils auraient critiqué le système yougoslave; tous deux sont encore en liberté.

Près de dix signataires auraient été arrêtés et relâchés peu après.

C'est la troisième pétition de cette sorte adressée à la Présidence en un an. En juin 1980, 36 intellectuels yougoslaves avaient demandé une amnistie pour toutes les personnes emprisonnées pour avoir commis «le délit d'exprimer des opinions politiques prohibées». En octobre, plus de 100 Yougoslaves, écoliers, avocats, écrivains, journalistes et étudiants avaient signé une pétition réclamant la suppression d'un paragraphe de l'article 133 du code pénal, qui considère comme un délit le fait de dresser un tableau «faux et malveillant» des conditions sociopolitiques en Yougoslavie.

C'est aux termes de cet article qu'a fréquemment été utilisée l'accusation de «propagande hostile» pour justifier l'emprisonnement de personnes qui avaient exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Turquie

On signale d'autres décès pendant la période de garde à vue

AI a reçu d'autres informations signalant que des prisonniers étaient morts durant leur garde à vue en Turquie et que des personnes non impliquées dans des actions terroristes avaient été arrêtées pour motifs politiques; une autre exécution a eu lieu — la troisième depuis le putsch du 12 septembre 1980; toutes faisaient suite à des condamnations pour assassinats commis dans le cadre d'actions terroristes; ce sont les premières exécutions en Turquie depuis 1972 (voir *Bulletin mensuel* de novembre 1980).

Le 1^{er} décembre, AI a écrit au chef de l'Etat, le général Kenan EVREN, pour lui faire part de ses inquiétudes quant à ces informations.

Depuis le putsch, huit personnes au moins seraient mortes des suites de torture pendant leur garde à vue. Après le décès de quatre de ces prisonniers, AI a reçu des informations détaillées sur le traitement qui leur avait été infligé.

D'autres cas de torture lui ont été signalés, notamment ceux rapportés par Ilhan SURMELI, journaliste à *Aydinlik*, journal interdit aussitôt après le coup d'Etat, dans une lettre au général Evren; Ilhan Surmeli était membre du Parti des ouvriers et paysans turcs (TIKP) proscrit après le coup d'Etat comme tous les autres partis politiques.

Il a fait le récit des tortures qui lui ont été infligées entre le 3 et le 6 novembre ainsi qu'à d'autres membres du TIKP qui, selon ses déclarations, ont été battus à coups de bâton, de barre de fer, de tuyau, de matraque, de pied et de poing, et torturés à l'électricité.

Ce journaliste figurait parmi les nombreuses personnes qui, bien que n'étant pas impliquées dans des actions terroristes, ont été arrêtées depuis le putsch, notamment des syndicalistes et des membres de partis et groupements politiques. AI a aussi appris l'arrestation d'Arméniens à Istanbul, dont le père Manuel YERGATIAN, appréhendé à l'aéroport d'Istanbul alors qu'il s'apprêtait à regagner son monastère de Jérusalem.

La troisième exécution signalée depuis le putsch a été celle de Serdar SOYERGIN, pendu à Adana le 26 octobre. Il avait été condamné pour un meurtre commis dans le cadre d'une action terroriste. On ignore le nombre exact des condamnés à mort à l'heure actuelle, mais ils étaient au moins 34 au moment du coup d'Etat et plusieurs verdicts de peine capitale ont été prononcés depuis. Selon une information de l'agence Reuter en provenance d'Ankara, 58 avocats d'Istanbul très en vue auraient protesté auprès des tribunaux le 4 décembre, à la suite d'allégations de torture et autres violations des droits de l'homme relevées depuis le coup d'Etat de septembre.

Campagne pour les prisonniers du mois



Miguel TROVOADA São Tomé et Príncipe

Premier ministre de juillet 1975, date de la fin de l'occupation portugaise, à 1979, où il perdit ses fonctions et assumait celles de ministre de l'industrie, du commerce et de la pêche; emprisonné depuis un an.

De 1975 à 1979, Miguel TROVOADA se trouva de plus en plus isolé des autres membres du gouvernement qui, avec le président Manuel Pinto da Costa, prônaient une politique de plus en plus hostile à l'«Occident».

En août 1979, de graves troubles éclatèrent en raison de l'inquiétude suscitée dans tout le pays par l'annonce d'un recensement de la population que l'on pensait être le prélude à l'instauration du travail obligatoire.

Lors d'une réunion spéciale du bureau politique du parti au pouvoir, le Movimento para a Libertação de São Tomé e Príncipe, Miguel Trovoada fut jugé en partie responsable des émeutes et accusé de «sabotage économique» et de complot contre le président. Craignant d'être arrêté, il se réfugia en compagnie de sa femme et de ses deux enfants dans les bureaux du Programme des Nations unies pour le développement, où il resta neuf jours. Le 4 octobre 1979, des soldats y pénétrèrent par la force et l'arrêtaient. Il est actuellement détenu à la prison centrale de São Tomé.

Aucune charge n'a été relevée contre lui, et aucun élément de preuve n'a été produit pour confirmer qu'il était lié aux émeutes de 1979 ou à des complots visant le président.

Ecrire en termes courtois pour demander la libération de Miguel Trovoada à : Son Excellence Dom Manuel Pinto da Costa, Président de la République démocratique de São Tomé e Príncipe, Cabinet du Président de la République et du MLSTP, République démocratique de São Tomé et Príncipe.

Li Ching-sun, Taiwan

Journaliste très connu, ancien rédacteur en chef, 63 ans, arrêté en novembre 1970 sous l'inculpation de sédition; condamné à l'emprisonnement à vie, sa peine étant par la suite ramenée à 15 ans de prison.

Lors de son arrestation, LI Ching-sun, également connu sous le nom de Li Johnson, était directeur adjoint de la radio natio-

Les cas exposés ci-dessous concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier lui-même.

nale et président du conseil exécutif du *Ta Hua Wan Pao*, *Great China Evening News*. Il était auparavant rédacteur en chef du *Central Daily News*, le quotidien d'opinion du Kuomintang, parti au pouvoir en République de Chine (Taiwan), dont il serait un membre de longue date. Il fut jugé en décembre 1971 par un tribunal militaire, en vertu de la législation sur l'état de siège, sous l'inculpation d'appartenance au parti communiste chinois et de tentative d'insurrection. Tous les chefs d'inculpation se référaient à des activités antérieures à 1949, date à laquelle le gouvernement du Kuomintang avait quitté le continent chinois pour se rendre à Taiwan, ce que fit également Li Ching-sun, originaire de la Chine continentale. Il a déclaré que les aveux corroborant les charges retenues contre lui avaient été obtenus sous la contrainte. *AI* croit que les poursuites intentées contre Li Ching-sun sont en réalité dues à certains de ses articles critiquant le gouvernement pour sa corruption et son inefficacité. Il est détenu dans une prison de l'île Verte, au sud-est de Taiwan, et, selon des informations récentes, souffrirait de diabète et d'hypotension.

Ecrire en termes courtois pour demander la libération de Li Ching-sun à : Son Excellence CHIANG Ching-kuo, Office of the President, Chieh Shou Hall, Chungking Road S., Taipei, Taiwan, République de Chine.

Hector Raúl MARTEAU Argentine

Agé de 36 ans, marié, deux enfants; étudiant en philosophie à l'université de Córdoba avant son arrestation, le 1^{er} avril 1975; détenu sans inculpation ni jugement depuis cinq ans.

Hector Raúl MARTEAU a été détenu pendant un mois avant d'être mis à la disposition du Pouvoir exécutif national (PEN), c'est-à-dire emprisonné sans inculpation ni jugement sur décret présidentiel, en vertu de l'état de siège.

Le gouvernement argentin a déclaré que son arrestation était liée à ses activités estudiantines dans la province de Tucumán: il avait été dirigeant de l'Union nationale des étudiants de Tucumán dans les années 70, laquelle était affiliée aux «62 organisations syndicales» et à la Federación Obrera de la Industria Azucarera (Fédération des travailleurs du sucre).

Selon la Constitution argentine, les prisonniers maintenus à la disposition du pouvoir exécutif peuvent choisir l'exil plutôt que de risquer un emprisonnement de durée indéterminée, s'ils sont en possession d'un visa pour le pays d'accueil. Hector Marteau a un visa pour la France et a demandé à trois reprises à partir en exil. Les autorités ont refusé ses requêtes sous prétexte qu'il constitue une «menace pour la sécurité du pays».

Hector Marteau a été détenu dans diverses prisons, la dernière en date étant celle de Rawson, dans la province septentrionale de Chibut.

Ecrire en termes courtois pour demander sa libération à : Exc.^{mo} Sr. Presidente de la Nación, General (R.E.) Jorge Rafael VIDELA, Casa Rosa, Balcarce 50, Buenos Aires C.F., République argentine.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat international a appris en novembre la libération de 90 prisonniers adoptés ou dont le cas était à l'enquête et a pris en charge 60 cas nouveaux.

LE PARLEMENT EUROPÉEN DEMANDE LA SUSPENSION DES EXÉCUTIONS CAPITALES

Le Parlement européen a adopté une résolution d'urgence demandant à tous les membres de la Communauté de surseoir à toute exécution jusqu'à la tenue de son débat plénier sur la peine de mort.

La résolution, approuvée à une majorité des deux tiers en novembre 1980, a été dictée par les trois verdicts de peine capitale rendus récemment en France. Bien que la peine de mort soit maintenue dans plusieurs Etats membres de la CEE, la France est le seul pays où des exécutions capitales aient eu lieu au cours des huit dernières années.

Un débat plénier du Parlement européen sur la peine de mort est prévu début janvier 1981, sur la base d'un projet de résolution proposé par le groupe socialiste, qui a appelé à l'abolition totale de la peine capitale dans tous les pays membres de la Communauté économique européenne.

Le dernier rapport annuel d'Amnesty International — son Rapport 1980 — cite des cas documentés d'assassinats, d'emprisonnements et d'exécutions politiques, de disparition, de détention sans jugement, de torture et autres formes de répression qui se sont produits au cours des douze mois précédant avril 1980. Ce rapport de près de 500 pages mentionne 110 pays et montre que le problème des violations des droits de l'homme transcende les frontières et les idéologies nationales, et concerne tous les pays, du nord au sud, de l'est à l'ouest, industrialisés ou en voie de développement.

Meurtres par les forces gouvernementales

Des personnes ont été assassinées par les forces gouvernementales ou exécutées pour des motifs politiques dans plus de 30 pays au cours de la période de douze mois couverte par le rapport annuel d'AI publié le 10 décembre 1980. Parmi les victimes figurent des familles paysannes au Salvador et au Guatemala; des membres de groupements politiques, religieux ou ethniques en Irak, en Iran ou en Ethiopie; et des personnes de toutes catégories sociales dans des pays comme le Chili et les Philippines.

Dans la préface, José Zalaquett, président du Comité exécutif international, attire l'attention sur le grand nombre d'exécutions et d'assassinats politiques signalés dans le rapport, faisant observer que «de nouvelles exécutions sont signalées presque chaque jour» et que l'on continue à avoir recours à l'enlèvement pour motifs politiques, qu'aboutit fréquemment à l'assassinat et à la mutilation des victimes.

Le rapport est établi pays par pays, avec des introductions pour chaque région.

AFRIQUE

Dans un certain nombre de pays africains, des changements importants se sont produits; ils ont permis, dans certains cas, de réaliser des progrès importants dans le domaine des droits de l'homme; dans certains autres pays, par contre, la détention sans jugement, les exécutions, les assassinats et le mauvais traitement des détenus sont restés pratique courante.

L'indépendance du Zimbabwe a mis fin aux règlements relatifs à l'état d'urgence en vertu desquels la détention sans jugement et la torture étaient largement pratiquées, les tribunaux militaires infligeant la peine capitale à l'issue de procès sommaires. Des milliers de personnes ont été remises en liberté.

Trois gouvernements établis de longue date ont été renversés au cours de l'année:

En août 1979, en Guinée équatoriale, le président Macías NGUEMA a été évincé et exécuté à l'issue d'un procès où il fut déclaré coupable de massacres et autres violations des droits de l'homme.

En septembre 1979, l'empereur BOKASSA, qui régnait sur l'Empire centrafricain (aujourd'hui République centrafricaine) a été renversé, cinq mois après l'assassinat d'une centaine d'écoliers dans la capitale du pays, événement qui avait soulevé l'indignation du monde entier.

En avril 1980, le gouvernement du président William TOLBERT a été renversé au Libéria; 13 anciens ministres et fonctionnaires ont été sommairement jugés et exécutés presque aussitôt.

Parmi les violations des droits de l'homme au Zaïre, on peut citer le taux de mortalité élevé des prisonniers politiques et des personnes détenues sans procès, la torture et les exécutions fréquentes. Selon les informations reçues, l'emprisonnement, la torture et l'assassinat politique continuent

d'être largement pratiqués en Ethiopie; AI a reçu des témoignages faisant état de la rigueur des conditions de détention et de la brutalité des traitements infligés aux prisonniers du Cameroun; en Afrique du Sud, des écoliers ont été détenus au secret sans jugement pendant de longues périodes; les autorités sud-africaines ont détenu au secret pendant toute l'année, en Namibie, des adolescents capturés en Angola en 1978.

Parmi les éléments positifs figurent les travaux réalisés en septembre 1980 par les représentants d'une trentaine d'Etats sur un avant-projet de Commission africaine des droits de l'homme.

AMERIQUE

La torture, les disparitions, les arrestations et les assassinats politiques ont été monnaie courante, en particulier en Argentine, au Chili, au Salvador, au Guatemala, en Uruguay, et au Paraguay; dans tous ces pays, la politique du gouvernement à l'égard des opposants semble se caractériser par des violations systématiques des droits de l'homme.

Au Salvador, l'enlèvement et l'assassinat d'hommes, de femmes et d'enfants n'ont pas cessé, tant avant qu'après le coup d'Etat qui a mis en place un nouveau gouvernement en octobre 1979.

Au Guatemala, des porte-parole de la police ont imputé à un «escadron de la mort» prétendument non officiel les assassinats de plus de 1200 personnes au cours du premier semestre; tout semble cependant indiquer que le gouvernement s'est rendu responsable d'un grand nombre d'exécutions illégales et arbitraires.

Une autre préoccupation majeure a été le sort des «disparus» en Argentine, au Chili, au Brésil, à Haïti et au Mexique.

Selon des informations persistantes, des réfugiés et travailleurs qui arrivaient dans un pays d'exil sans être munis des documents nécessaires auraient été arrêtés et maltraités; cela aurait été en particulier le cas de Mexicains et de Haïtiens émigrant aux Etats-Unis. Des Haïtiens cherchant refuge aux USA auraient été renvoyés sans autre forme de procès à Haïti où certains auraient été emprisonnés et torturés.

Selon des informations parvenues au Comité exécutif international d'AI, des

membres de minorités ethniques auraient été brutalisés par la police, aux Etats-Unis.

Il existe cependant des éléments encourageants: l'Organisation des Etats américains a ratifié les statuts de la Commission inter-américaine des droits de l'homme; le nouveau gouvernement du Nicaragua a incorporé à sa législation les normes internationales relatives aux droits de l'homme; la nouvelle Constitution du Pérou a aboli la peine de mort pour les infractions commises en temps de paix.

ASIE

L'emprisonnement pour motifs politiques est resté répandu en Asie, souvent sous forme de détention sans procès. En Malaisie et à Singapour, par exemple, des prisonniers sont indéfiniment détenus sans jugement. A Taiwan, les prisonniers politiques attendant d'être jugés sont généralement détenus au secret pour de longues périodes jusqu'à ce que l'on obtienne d'eux des «aveux» corroborant les chefs d'inculpation. En République de Corée, des opposants politiques ont été jugés en vertu de procès inéquitables, en violation des normes internationales. Les tribunaux militaires du Pakistan, qui appliquent des procédures sommaires, n'autorisent pas les prisonniers politiques à se faire représenter par un avocat ou à faire appel de leur sentence. En Chine, on note une tendance à la restriction des libertés, qui dément les espoirs que la nouvelle législation avait éveillés quant à la protection des droits fondamentaux de l'homme.

Des prisonniers politiques auraient «disparu» dans sept pays d'Asie, dont l'Afghanistan, où l'on pense que plusieurs milliers de personnes sont détenues sans jugement. Plusieurs autres milliers auraient en outre «disparu» en 1978 et 1979.

Une évolution positive s'est fait jour en Indonésie où des milliers de prisonniers politiques prétendument impliqués dans une tentative de putsch en 1965 (et détenus sans procès depuis lors) ont été relâchés. Par contre, selon des informations dignes de foi, un certain nombre de partisans du FRETELIN, mouvement indépendantiste, disparus au Timor oriental (occupé par les forces indonésiennes en 1975), auraient été exécutés. Des milliers de personnes sont encore détenues dans des «camps de rééducation» au

Vietnam et au **Laos**. Une mission d'*AI* au Vietnam s'est entendu dire en décembre 1979 que 26 000 personnes étaient encore détenues; 2 000 auraient été libérées à la fin de mars 1980.

EUROPE

En Europe de l'Est, on continue à emprisonner des citoyens qui ont exprimé leurs convictions ou leurs opinions, ce qui, aux termes des lois en vigueur, constitue un délit qualifié, selon les cas, de «propagande anti-soviétique» (**Union soviétique**), d'«incitation à un comportement antisocial» (**Roumanie**), ou encore de «propagande hostile» passible d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans de prison (**Yougoslavie**).

Vers la fin 1979, les autorités soviétiques ont lancé une campagne contre tous les dissidents. *AI* a appris l'arrestation, le jugement et la condamnation de plus de 100 personnes du début octobre 1979 au début avril 1980.

Certains dissidents ont été internés en hôpital psychiatrique où ils auraient subi des mauvais traitements — on leur aurait en particulier administré des médicaments puissants.

En **République démocratique allemande**, des personnes ont été emprisonnées pour s'être efforcées d'obtenir des visas de sortie ou avoir tenté de quitter le pays sans autorisation.

Plusieurs dissidents d'Europe de l'Est ont été à plusieurs reprises arrêtés et brièvement détenus dans des commissariats où ils auraient fréquemment été maltraités par la police. Cela s'est produit en particulier en **Pologne**, mais aussi ailleurs, et notamment en Roumanie et en **Tchécoslovaquie**.

La plupart des prisonniers d'opinion adoptés par *AI* en Europe de l'Ouest étaient des objecteurs de conscience. Parmi les autres sujets de préoccupation d'*AI* ont aussi figuré les poursuites pénales intentées contre des personnes qui n'avaient fait qu'exprimer pacifiquement leurs opinions politiques; la torture et les mauvais traitements infligés à des prisonniers pendant leur garde à vue; le recours à des procédures judiciaires d'exception dans des affaires politiques, et les conditions de détention dans les quartiers de haute sécurité. On continuerait à torturer les prisonniers politiques en **Turquie**. Une mission d'*AI* en **Espagne** a constaté que des personnes gardées au secret dans des commissariats de police avaient été maltraitées et torturées.

L'Espagne est l'un des pays d'Europe de l'Ouest dont la législation permet d'emprisonner des citoyens pour l'exercice de leur droit à la liberté d'expression. Un certain nombre d'Espagnols, dont des rédacteurs et des journalistes, ont été inculpés durant l'année aux termes de lois pénalisant les déclarations jugées offensantes ou injurieuses envers les tribunaux, les forces armées ou des organes de l'Etat. *AI* se préoccupe aussi de l'application de lois prévoyant des sanc-

tions pénales pour «diffamation de l'Etat» en **République fédérale d'Allemagne** (RFA), et pour «complicité morale» dans des crimes terroristes, en **France** et au **Portugal**; en **Italie**, des personnes soupçonnées d'«association subversive» ont été détenues pendant de longues périodes avant d'être relâchées faute de preuves.

Le fonctionnement des tribunaux d'exception en **Irlande du Nord**, en **République d'Irlande** et en France, et l'utilisation de procédures sommaires en France, ont été suivis avec inquiétude.

AI a aussi condamné l'usage de certaines procédures légales en Italie, au Portugal et en Espagne et a publié un document sur ses travaux concernant l'isolement des prisonniers soupçonnés d'infractions à mobiles politiques en RFA.

PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

De graves violations des droits de l'homme se sont produites dans tout le Proche-Orient au cours d'une année marquée par divers troubles et changements politiques. Parallèlement s'est fait jour un souci croissant de garantir le respect des droits de l'homme, qui s'est traduit par des initiatives de groupes nationaux et régionaux d'avocats et de juristes, et par la publicité croissante que reçoivent les questions des droits de l'homme dans la presse arabe.

On estime qu'entre la révolution de février 1979 et la fin avril 1980 de 800 à 1000 personnes ont été exécutées en **Iran** sans bénéficier, bien souvent, d'un procès équitable.

En **Irak**, les exécutions se sont multipliées tandis que se poursuivaient les arrestations d'opposants réels ou présumés. Parmi les personnes arrêtées ou exécutées figuraient des Kurdes chiites et des membres du parti communiste.

Des arrestations, des cas de torture et des exécutions sommaires ont été signalés dans le nord de la **Syrie** où l'armée avait été envoyée pour réprimer des troubles violents.

Un appel officiel à la liquidation des «ennemis de la révolution», en **Libye**, a été suivi de l'assassinat de Libyens à l'étranger et du meurtre de plusieurs prisonniers politiques pendant leur garde à vue.

Les préoccupations d'*AI* en **Arabie saoudite** ont concerné notamment la détention provisoire de longue durée, les procès sommaires, la fréquence des condamnations à mort pour toute une série d'infractions et les mauvais traitements infligés aux prisonniers. L'organisation a appris que 79 exécutions avaient eu lieu au cours de ces douze mois.

Des prisonniers politiques, opposants de gauche pour la plupart, ont été détenus en **Egypte**, et des allégations de mauvais traitements ont été formulées.

Des syndicalistes ont été arrêtés et jugés après les grèves du début 1979 au **Maroc**. L'essentiel des préoccupations d'*AI* a été

l'emprisonnement politique sans jugement, l'insuffisance des procédures judiciaires et les mauvais traitements infligés aux prisonniers.

Le rapport d'*AI* concernant **Israël** et les **territoires occupés** a conclu que les garanties légales protégeant les prisonniers contre les mauvais traitements pendant leur garde à vue étaient insuffisantes.

Le rapport annuel signale qu'*AI* a envoyé 45 missions dans 33 pays afin d'y rassembler des informations ou de s'entretenir avec des représentants du gouvernement. L'organisation, financée par les contributions de ses membres et sympathisants, a affecté 1 876 467 livres sterling à son programme international et 202 172 livres sterling à des fonds d'aide destinés aux prisonniers et à leurs familles.

URSS

Douze ans de prison et d'exil pour un pentecôtiste

Un dirigeant pentecôtiste soviétique, Nikolaï GORETOÏ, a été condamné en novembre 1980 à sept ans de prison et cinq ans d'exil intérieur pour «agitation et propagande antisoviétiques», la peine maximale prévue aux termes de l'article du Code pénal correspondant.

Nikolaï Goretoï est depuis 1960 le porte-parole d'un groupe de plus de cent familles de pentecôtistes de la région de Krasnodar en République de Russie qui ont demandé, sans succès, à quitter l'Union soviétique. Il jouait aussi un rôle important au sein du Comité chrétien pour la défense des droits des croyants, groupe non officiel créé pour défendre les droits des fidèles de toutes confessions en URSS.

AI a appris que les arrestations et les procès de croyants avaient été particulièrement nombreux en URSS au cours des 18 derniers mois; il s'agissait notamment de pentecôtistes emprisonnés pour leurs activités religieuses ou leurs efforts en vue d'émigrer.

AI a aussi reçu des informations signalant l'emprisonnement de plus de 60 baptistes en raison de leurs activités religieuses.

Parmi les prisonniers d'opinion de diverses confessions récemment emprisonnés pour ce motif figurent des membres de l'Eglise orthodoxe russe, des adventistes du Septième Jour et des Témoins de Jéhovah.

DERNIÈRE MINUTE

Ionel Cana et Gheorghe Brasoveanu, prisonniers d'opinion roumains adoptés par Amnesty auraient été libérés (voir *Bulletin mensuel* de juillet 1980).

Grèves de la faim aux Philippines

Plus de 150 prisonniers politiques auraient fait une grève de la faim prolongée, en novembre 1980, dans deux centres de détention philippins.

Six prisonniers d'opinion adoptés par *AI* figuraient parmi les 132 prisonniers politiques qui le 3 novembre ont entamé cette grève de la faim au camp de Bagong Diwa, près de Manille; ils réclamaient une amélioration de leurs conditions de détention et une nouvelle politique de libération des détenus.

Leur action a pris fin le 21 novembre, après une grève de 18 jours: le président MARCOS aurait en effet promis la libération prochaine de nombreux détenus du camp.

Le camp de Bagong Diwa, à Taguig, Rizal, autrefois connu sous le nom de Centre de rééducation de Bicutan, a été dépeint comme un centre de détention modèle par les autorités. Selon les récits des prisonniers, les conditions y sont meilleures que dans la plupart des autres prisons abritant des détenus politiques, mais plusieurs grèves de la faim y ont déjà eu lieu, traduisant le mécontentement des détenus.

La liste de revendications actuelle a été une première fois soumise aux autorités au cours d'une grève de la faim de trois jours qui a pris fin le 1^{er} octobre 1980.

Les prisonniers du camp ont à plusieurs reprises demandé à ce que l'on augmente leur ration alimentaire, maintenue à 4 pesos depuis 1972, bien que la monnaie soit fortement dévaluée.

Le nombre des détenus du camp a triplé depuis 1980, créant des conditions de sur-

Vague massive d'arrestations en Haïti

Plus de 100 Haïtiens — hommes politiques, membres de professions libérales, militants des droits de l'homme et journalistes — ont été arrêtés les 28 et 29 novembre 1980; c'est l'une des vagues d'arrestations les plus importantes depuis que Jean-Claude DUVALIER, président à vie, a succédé, il y a dix ans, à son père François Duvalier, connu sous le nom de «Papa Doc».

Parmi les personnes arrêtées figure Grégoire EUGÈNE, fondateur et dirigeant du Parti social démocrate chrétien d'Haïti, qui aurait accusé la famille Duvalier et ses alliés «d'affamer tout un peuple». Il a par la suite été expulsé et se trouve à l'heure actuelle aux États-Unis.

Aucune explication officielle n'a été fournie pour justifier ces arrestations, mais le colonel Jean Valme, chef de la police de Port-au-Prince, qui occupe un rang important au sein de la hiérarchie officielle, aurait déclaré qu'elles étaient liées à l'existence d'un «complot» ourdi par «des agitateurs communistes, tant au niveau national qu'international».

Au nombre des militants des droits de l'homme arrêtés se trouve le fondateur et président de la Ligue haïtienne des droits humains, Joseph LAFONTANT, et un autre de ses membres, Joseph MAXI.

peuplement et aggravant la situation dans des installations déjà insuffisantes.

Il existe un autre problème: les prisonniers ne peuvent être libérés que sur l'ordre du président, qui a institué un certain nombre de mesures administratives entravant le processus de mise en liberté.

Cinq prisonniers sont tombés gravement malades au cours de la grève de la faim au camp de Bagong Diwa et deux détenus, José LUNETTA et Saturnino OCAMPO, ont été conduits au quartier de haute sécurité de Fort Bonifacio. Durant cette grève, *AI* a fait part aux autorités de son inquiétude du fait des représailles et leur a instamment demandé de garantir aux prisonniers malades un traitement médical adéquat.

Le 6 novembre, 20 prisonniers politiques ont entamé une grève de la faim au centre de détention de Lahug, à Cebu, dans l'île du même nom. Ils entendaient ainsi protester, entre autres choses, contre l'insuffisance de leur régime alimentaire et les restrictions apportées à la politique de libération.

Les grévistes, des étudiants pour la plupart, avaient été arrêtés et emprisonnés en mai 1980 et sont actuellement jugés par un tribunal militaire. On leur aurait administré des injections intraveineuses pour les contraindre à assister au procès alors que la grève avait débuté; certains furent amenés au tribunal sur des brancards.

Un autre prisonnier, Baltazar PINGUEL, arrêté en même temps que ces étudiants mais détenu dans un autre camp de Cebu, le camp Sergio Osmena, aurait lui aussi entamé une grève de la faim.

Parmi les membres de professions libérales et du corps enseignant également appréhendés, on peut citer: Nicole MAGLOIRE, gynécologue; Henek TITUS, pédiatre; Jean CLAUDE, professeur de philosophie; Lamartinière HONORAT, ethnologue, et son frère Jean-Jacques Honorat, écrivain.

La plupart des personnes arrêtées sont des journalistes, notamment Marc GARCÍA, directeur du journal parlé de Radio-Métropole et Richard BRISSON, acteur et journaliste à Radio-Haïti Inter (RHI).

Un certain nombre de journalistes de RHI ont été arrêtés; l'armée chargée d'appréhender Jean DOMINIQUE, directeur de la station, n'a pu le trouver mais a arrêté des membres de sa famille. Deux des enfants de Sylvio CLAUDE, dirigeant du Parti social démocrate chrétien d'Haïti, ont aussi été appréhendés; lui-même est emprisonné, ainsi que sa fille, depuis octobre 1980.

AI a continué de recevoir des informations selon lesquelles des prisonniers, connus comme opposants ou soupçonnés d'opposition au gouvernement Duvalier, avaient été et sont encore torturés; il est à craindre que ceux qui ont été arrêtés lors de la dernière vague de répression officielle ne subissent le même sort.

En bref

CORÉE DU SUD

Les autorités sud-coréennes ont annoncé le 10 décembre 1980 la mise en liberté du poète KIM Chi-ha et de sept autres prisonniers d'opinion, prévue pour le lendemain.

Kim Chi-ha avait été condamné à mort en 1974 pour avoir été déclaré coupable d'activités antigouvernementales; sa peine avait été commuée en détention à perpétuité; il fut libéré en février 1975 en vertu d'une amnistie présidentielle, mais arrêté à nouveau deux mois après et inculpé aux termes de la loi anticommuniste pour avoir rédigé un article décrivant les tortures infligées à des codétenus. Sa condamnation à perpétuité fut rétablie et en décembre 1976 il se vit imposer sept ans de prison supplémentaires. Le président PARK a ramené sa peine à vingt ans en décembre 1978.

Six des autres prisonniers dont la libération a été annoncée avaient été déclarés coupables aux termes des dispositions de l'état de siège pour avoir tenu un meeting de protestation au siège de la YWCA de Séoul, en novembre 1979. On pense que neuf personnes condamnées en même temps sont encore détenues.

Le septième prisonnier aurait été l'un des coaccusés de KIM Dae-jung, le chef de l'opposition condamné à mort en septembre 1980.

YUGOSLAVIE

AI a appris que le professeur Davor ARAS (Voir *Bulletins mensuels* de janvier et juin 1980) avait bénéficié d'une amnistie accordée pour marquer la commémoration de la création de l'Etat yougoslave le 29 novembre. Il avait été mis en liberté provisoire pour raisons de santé au début de 1979; début 1980, les autorités yougoslaves l'avaient autorisé à se rendre à l'étranger pour y subir une importante intervention chirurgicale, et il était ensuite rentré en Yougoslavie.

URUGUAY

Humberto MONTANO, 75 ans, Uruguayen, qui fut prisonnier du mois en septembre 1980, a été mis en liberté anticipée (*libertad anticipada*), l'équivalent de la liberté sur parole. Il était détenu depuis 1975.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Joseph Vermond TCHENDO, prisonnier du mois d'octobre 1980, et Ange PATASSE, prisonnier d'opinion adopté par *AI*, ont été remis en liberté en République centrafricaine sur décision rendue le 27 novembre par un juge de Bangui qui a estimé qu'aucune charge ne pouvait être retenue contre eux, non plus que contre sept autres prisonniers politiques; il a ordonné la libération de ces neuf personnes.

campagne pour l'abolition de la torture

Espagne : allégations de tortures à l'électricité

AI a publié le 3 décembre 1980 un rapport rassemblant des témoignages de médecins corroborant les allégations de prisonniers politiques espagnols détenus au secret pour des périodes allant jusqu'à dix jours, qui affirment avoir été soumis à des interrogatoires épuisants, battus, suspendus par les pieds à une barre de fer et torturés à l'électricité.

Ces éléments de preuve ont été recueillis par une mission d'AI en Espagne en octobre 1979 (voir *Bulletin mensuel* de novembre 1980), à l'issue d'entretiens avec d'anciens prisonniers. La mission était composée de deux médecins, d'un juriste et d'un membre du Secrétariat international d'AI qui ont examiné 14 personnes détenues à Madrid, Barcelone et Bilbao en vertu des lois antiterroristes promulguées en 1978 et 1979. Les médecins ont constaté que l'examen médical confirmait les allégations de sévices formulées par les anciens détenus.

L'un d'entre eux, José Luis DELPECH Valle, 19 ans, a déclaré avoir été conduit, menottes aux mains, dans un hôpital proche de Barcelone, avec une double fracture de la mâchoire, quinze heures après son arrestation.

Il a déclaré avoir été frappé à plusieurs reprises à coups de pied et de matraque alors qu'il était détenu au secret par la police et contraint à se dévêtir; on lui aurait offert une corde pour se suicider dans sa cellule.

Il avait été arrêté pour avoir assisté à des obsèques; il fut relâché en février 1979, après cinq mois de détention.

Un fermier de 27 ans, Juan María TORRONTÉGUI, détenu à Bilbao, a affirmé avoir été détenu au secret pendant huit jours, et soumis à une forme de torture con-

nue sous le nom de *el quirófano* — la table d'opération: la victime est maintenue sur une table, la tête et le torse dans le vide, et battue sur tout le corps. Il a déclaré aussi avoir été soumis à un simulacre d'exécution et menacé d'injections de penthotal, le «sérum de vérité». Il a été relâché en mars 1979 pour manque de preuves, après trois semaines de détention.

Ces deux hommes, et d'autres anciens détenus interrogés par les membres de la mission, ont demandé réparation aux tribunaux espagnols, mais en vain.

Le rapport d'AI a été soumis aux autorités espagnoles en septembre 1980. Il comportait sept recommandations visant à protéger les prisonniers contre les mauvais traitements en veillant à ce que les procédures légales et administratives soient conformes aux droits de l'homme garantis par la Constitution de 1978, et notamment:

- d'abolir les pouvoirs octroyés à la police en vertu du décret-loi 56/1978, lesquels lui permettent de détenir au secret des suspects pour des périodes pouvant atteindre 10 jours, avant de les relâcher ou de les traduire en justice;
- d'introduire une législation relative à l'*habeas corpus* prévu à l'article 17 de la Constitution de 1978;
- de rétablir le droit de communiquer avec un avocat, actuellement refusé aux prisonniers pendant leur interrogatoire aux termes des lois d'exception;
- d'instaurer un contrôle judiciaire accru sur la conduite des interrogatoires, en augmentant le nombre des juges d'instruction et en garantissant que la première décision judiciaire concernant une affaire soit prise par le juge le plus proche du lieu de l'arrestation;

— de charger les procureurs d'intervenir activement, comme tel est leur pouvoir afin de protéger les droits des détenus;

— d'appliquer les garanties légales contre les mauvais traitements, prévues par le code pénal, qui autorise les procureurs à entamer une action en justice s'ils le jugent opportun;

— d'introduire un système d'examen médicaux des détenus, pratiqués et consignés après leur arrestation et juste avant leur transfert après la période de garde à vue, et pendant la période intermédiaire; de définir le droit pour les détenus à être examinés par des médecins indépendants.

D'importantes réformes ont été introduites en Espagne, depuis 1975, en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. Elles ont été mises en œuvre dans le contexte de violence des luttes opposant extrémistes de gauche et de droite, groupes nationalistes de diverses régions et forces de sécurité.

AI condamne les assassinats politiques et la torture pratiqués par des groupes armés. Ses recommandations quant à la protection des détenus sont entièrement en accord avec les garanties établies par la Constitution espagnole et avec les obligations contractées par l'Espagne aux termes du droit international.

Ecrire en termes courtois aux adresses suivantes pour demander que soient mises en œuvre les garanties légales mettant les prisonniers espagnols à l'abri des mauvais traitements: Exc.^{mo} Sr. Don Adolfo SUÁREZ, Presidente del Gobierno, Presidencia del Gobierno, Palacio de la Moncloa, Madrid; à: Exc.^{mo} Sr. Don Francisco FERNÁNDEZ Ordóñez, Ministro de Estado de Justicia, San Bernardo 45-47, Madrid; et à: Exc.^{mo} Sr. Don Juan José ROSON, Ministro de Estado de Interior, Ministerio de Estado de Interior, Castellana 5, Madrid.

Appel contre la peine de mort

HIRASAWA Sadamichi

Une campagne d'appel a été organisée en faveur d'un homme de 88 ans condamné à mort depuis 30 ans au Japon; de tous les condamnés à mort, c'est probablement celui qui attend depuis le plus longtemps l'exécution de sa sentence.

HIRASAWA Sadamichi, peintre, a été condamné à mort en juillet 1950, pour le meurtre de 12 employés d'une banque de Tokyo, empoisonnés au cyanure de potassium.

Un groupe de soutien non officiel, le Comité de défense d'Hirasawa, avait contesté le verdict sur la base d'un certain nombre d'arguments: il avait un alibi; ses aveux, sur lesquels il était revenu par la suite, avaient été obtenus sous la contrainte; il n'existait pas suffisamment d'éléments de preuve à son encontre.

L'accusé avait présenté à la Haute Cour de Tokyo un ultime recours qui fut rejeté en 1955; il a depuis présenté 12 requêtes au ministère de la justice, demandant la réouverture de son dossier. Hirasawa Sadamichi et le comité ont décidé maintenant de demander sa grâce, estimant que si un autre procès devait avoir lieu, il ne vivrait pas assez longtemps pour en voir la fin. En juillet 1979, M. Yoshimi FURUI, alors ministre

de la justice, a déclaré lors d'une conférence de presse qu'il avait donné l'ordre d'étudier la procédure permettant de gracier Hirasawa Sadamichi.

Ecrire en termes courtois au Comité de réhabilitation et de protection chargé d'examiner les sentences capitales et de conseiller le ministre de la justice, pour lui demander instamment de commuer, pour des raisons humanitaires, la peine de mort infligée à Hirasawa Sadamichi ainsi que toutes les peines capitales en instance au Japon.

Ecrire à l'adresse suivante: M. Seiji Katsuta, Président du Chuo Kosei Hogo Shinsakai, c/o Ministère de la justice, 1-1 Kasumigaseki 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon.

Assemblée générale de l'OEA

Rapports critiques sur l'Argentine et Haïti

Lors de la session annuelle de l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui s'est tenue du 19 au 26 novembre 1980, la Commission inter-américaine des droits de l'homme (CIADH) a présenté des rapports très critiques sur les violations des droits de l'homme pratiquées en Argentine et à Haïti.

La presse s'est largement fait l'écho du contenu du rapport sur l'Argentine, ainsi que des tentatives continuelles de la délégation argentine pour empêcher la discussion sur ce rapport.

Dans son discours à l'assemblée générale, la délégation argentine a insisté sur ce qu'elle a décrit comme une «préoccupation destructrice» au sein de l'OEA en ce qui concerne les «affaires intérieures des Etats-membres» (1). Elle a ensuite averti l'OEA que l'Argentine se retirerait de l'organisation si la situation des droits de l'homme à l'intérieur de ses frontières faisait l'objet de résolutions de l'assemblée générale.

La CIADH a présenté le rapport spécial Argentine (294 pages) de façon très détaillée. Son président, M. Tom Farer, a à la fois décrit des cas individuels traités dans le rapport et posé des questions plus générales sur les droits de l'homme: par exemple, quels droits un gouvernement peut éventuellement suspendre en temps de crise et à quels droits il ne peut pas toucher. Il a fait ressortir les limites de la responsabilité gouvernementale qu'il faut respecter «de façon à éviter l'effondrement de tous les droits».

En Argentine, a-t-il déclaré, le gouvernement a mis au point une politique destinée à «liquider complètement la subversion et ses auteurs», prenant prétexte pour justifier la torture et la «disparition» de la «guerre contre la subversion».

La CIADH a recensé au moins 5000 «disparus», dont beaucoup ont vraisemblable-

ment été «liquidés». La commission a décrit la «disparition» comme «la négation d'un processus légal normal».

M. Farer a mis l'accent sur l'obligation morale et légale qui est celle de la commission: informer sur les violations des droits de l'homme et en appeler aux gouvernements pour qu'ils respectent les «droits fondamentaux qui ne peuvent être suspendus» quelles que soient les circonstances.

«Beaucoup (d'autres gouvernements) seront confrontés à la subversion, a-t-il déclaré; ces autres gouvernements doivent décider s'ils utiliseront les moyens importants dont ils disposent ou s'ils violeront le domaine réduit que nos lois leur interdisent...».

Dans sa réponse, la délégation argentine a catégoriquement rejeté le rapport, tant dans son contenu que dans ses conclusions.

Haïti

La commission a conclu un rapport de 81 pages consacré aux droits de l'homme à Haïti en déclarant que nombreuses étaient les victimes de la torture dans ce pays et que «de nombreuses personnes sont mortes sommairement exécutées ou pendant leur temps de détention».

Le délégué d'Haïti a répondu en faisant état du souci qu'avait son gouvernement d'améliorer la situation à Haïti; il a cependant ajouté que le rapport traitait de cas pour lesquels aucune preuve n'avait été fournie, ou qui s'étaient produits sous le gouvernement précédent.

Dans sa résolution sur le travail de la CIADH, l'assemblée générale est convenue de «prendre note» des rapports présentés sur chaque pays et de condamner les violations particulièrement graves des droits de l'homme pratiquées dans cette partie du monde comme l'utilisation de la torture, la

détention arbitraire et la «disparition».

En plus des rapports spéciaux sur l'Argentine et Haïti, la CIADH a présenté des rapports plus courts, extraits de son rapport annuel, sur le Salvador, le Chili, l'Uruguay et le Paraguay.

Chacun de ces pays a été cité dans la résolution finale sur les droits de l'homme de l'assemblée générale, mais seulement dans le cadre de la reconnaissance de la coopération de chaque gouvernement en acceptant des missions sur place de la CIADH.

Amnesty est l'une des organisations non-gouvernementales à avoir bénéficié du statut d'«invité spécial» à l'assemblée générale. Dans une déclaration à l'assemblée, l'organisation a souligné ses préoccupations à l'égard des pays dont il a été débattu dans le cadre du travail de la CIADH.

Un des sujets les plus importants de cette 10^e assemblée générale a porté sur le rôle de l'OEA dans la promotion des droits de l'homme: il a servi de toile de fond aussi bien au discours de l'ex-Président des Etats-Unis, M Carter, accueillant l'assemblée générale à Washington D.C., qu'à l'ensemble de la séance finale, qui a duré toute une nuit.

Dans son discours, M. Carter a évoqué le désir qu'ont tous les habitants des Amériques de «jouir de leur liberté individuelle, de ne pas avoir à craindre la torture ni les arrestations arbitraires, de participer aux prises de décision fondamentales qui vont dessiner leur propre avenir».

Il a ajouté: «Aucun gouvernement dans cet hémisphère ne doit s'attendre à l'approbation silencieuse de ses voisins s'il piétine les droits de ses citoyens».

(1) Toutes les citations sont traduites de l'anglais.

ONU ET SALVADOR

(suite de la page 1)

nalité américaine, ont été découverts dans une fosse peu profonde près de San Juan Nonoalco. Elles étaient dévêtues et auraient été violées, étranglées et achevées par balles.

Deux de ces femmes, des religieuses de l'ordre Maryknoll, les sœurs Ita FORD et Maura CLARKE, avaient été accueillies le 2 décembre à l'aéroport international de San Salvador par la sœur Dorothy KAZEI, qui appartenait à l'ordre des Ursulines de Cleveland, dans l'Etat de l'Ohio, aux Etats-Unis, et par une missionnaire laïque, Jean DONOVAN, qui devait les emmener en voiture jusqu'à la ville de Libertad.

Les quatre femmes ont été arrêtées sur l'autoroute, près de San Juan Nonoalco. Leur véhicule a été retrouvé incendié par la

suite, et leurs cadavres ont été découverts le 4 décembre.

Cette fois encore, les autorités ont rejeté toute responsabilité; selon certaines informations confirmées depuis lors, l'armée et la Policía de Hacienda (police économique) avaient établi des barrages routiers pour arrêter la circulation en au moins trois endroits entre l'aéroport et San Juan Nonoalco.

La sœur Ford et la sœur Clarke, qui vivaient depuis de nombreuses années dans la province de Chalatenango, avaient reçu plusieurs menaces de mort et on leur avait conseillé de quitter le Salvador. Ce sont les premières religieuses assassinées au Salvador, bien que d'autres aient déjà été arrêtées et menacées. Depuis 1978, 10 ecclésiastiques qui avaient pris une part active à la campagne de dénonciation des violations des droits

de l'homme au Salvador, dont l'archevêque de San Salvador, Mgr. Oscar ROMERO, ont été assassinés dans ce pays.

On continue à craindre pour la sécurité des défenseurs des droits de l'homme qui appartiennent au clergé d'Amérique centrale, car les déplacements dans la région sont étroitement surveillés. Des passagers de compagnies aériennes internationales qui ont fait escale au Salvador sans y débarquer ont rapporté qu'au cours d'une escale de 15 minutes des officiers des forces de sécurité étaient montés à bord pour contrôler les papiers des voyageurs et les interroger sur leur destination.

PEINE DE MORT

AI a appris la condamnation à mort de 52 personnes dans 14 pays et l'exécution de 33 personnes dans trois pays.